

**ARRÊTÉ N° 2026-77-2 PORTANT COMMISSION PÉDAGOGIQUE EN VUE D'ACCEDER AUX  
DIFFERENTS NIVEAUX DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – MASTER  
Master mention Génie Industriel (GI) - 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années**

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.613-38 à D.613-50 ;

Vu l'arrêté n°2005-217 du 31 mai 2005 portant création des commissions pédagogiques de l'université Paris Ouest Nanterre La Défense ;

Vu la délibération n°2025/00512 relative aux admissions en première année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutement par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu la délibération n°2026/00011 relative aux admissions en deuxième année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutement par le Conseil d'administration le 9 février 2026 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 19 janvier 2026 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

**ARRETE****ARTICLE 1 :**

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, la commission pédagogique de l'UFR SITEC est composée comme suit :

**Président :**

- Monsieur Michele D'OTTAVIO, Responsable de la mention de Master Génie Industriel (GI) et co-responsable du parcours MSCAE

**Membres par discipline :**

Disciplines	Membres
Master 1 et 2 mention Génie Industriel (GI) – Parcours Electronique Embarquée et Systèmes de Communication (EESC)	- Monsieur Philippe FORSTER, Professeur des Universités (61 <sup>e</sup> ) - Monsieur Shah Nawaz BUROKUR, Maître de Conférences (63 <sup>e</sup> ) - Monsieur Badr Eddine RATNI, Maître de Conférences (63 <sup>e</sup> )
Master 1 et 2 mention Génie Industriel (GI) – Energétique et Matériaux pour l'Ingénieur (ENMA)	- Monsieur Johann PETIT, Maître de Conférences (60 <sup>e</sup> ) - Madame Isabelle RANC, Maître de Conférences (62 <sup>e</sup> )
Master 1 et 2 mention Génie Industriel (GI) – Mécanique des Structures Composites : Aéronautique et Eco-conception (MSCAE)	- Monsieur Luc DAVENNE, Professeur des Universités (60 <sup>e</sup> ) - Monsieur Michele D'OTTAVIO, Maître de Conférences (60 <sup>e</sup> )

**ARTICLE 2 :**

Selon la formation postulée, la commission pédagogique se réunit conformément au tableau ci-dessus.

**ARTICLE 3 :**

La commission pédagogique examine les demandes d'admission des candidats provenant d'un établissement autre qu'universitaire et des candidats en reprise d'études qui ne possèdent pas les grades ou les titres requis pour accéder à une formation et qui souhaitent faire valoir des acquis d'études, personnels et professionnels.

Elle émet un avis motivé sur toutes ces demandes.

Elle peut également assortir cet avis de propositions ou de conseils d'orientation vers une autre formation dispensée par l'établissement.

**ARTICLE 4 :**

Mesdames et Messieurs le Président de la Commission pédagogique, les membres de la Commission pédagogique ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR SITEC et Madame la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 5 mars 2026

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission  
de la Formation et de la Vie Universitaire,  
Meglana JELEVA

